

1.5 Emplois aidés

En 2019, en France métropolitaine, 1,6 million d'embauches ont été réalisées en emplois aidés, c'est-à-dire bénéficiant d'une aide publique, hors allègements généraux et dispositifs sectoriels (*figure 1*). Ces aides prennent la forme de subventions à l'embauche et d'exonérations et ciblent des publics ou des territoires spécifiques.

Parmi ces embauches, 342 000 ont été réalisées sur des **contrats aidés** (en contrat initial ou en reconduction), soit une baisse de 8 % par rapport à 2018 ; le recul depuis 2016 est ainsi de 48 %. Ces embauches sont pilotées par les pouvoirs publics, qui définissent chaque année les crédits alloués, les publics ciblés et les objectifs d'embauches. Depuis 2018, les parcours emploi compétence (**PEC**) ont remplacé les anciens contrats dans le secteur non marchand (**CUI-CAE**), avec des enveloppes allouées moins importantes. En 2019, les embauches en PEC ont diminué de 26 % par rapport à 2018, principalement en raison de la transformation progressive dans l'Éducation nationale des contrats aidés en emplois contractuels d'accompagnants d'élèves en situation de handicap. Les embauches dans le secteur marchand (**CUI-CIE**) ont à peine augmenté en 2019, après une chute de 24 000 en 2018. Le dispositif emploi d'avenir a été arrêté, quasiment plus aucune entrée n'a été réalisée en 2019. En revanche, les embauches dans les structures de l'insertion par l'activité économique (**IAE**) ont légèrement progressé (+ 2 %).

Par ailleurs, 591 000 embauches ont été faites en contrat en alternance (**contrat d'apprentissage** ou **contrat de professionnalisation**), en hausse de 9 % après + 10 %

en 2018. Cette augmentation provient des contrats d'apprentissage (+ 16 %) dans le contexte de la loi du 5 septembre 2018 pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » qui visait notamment à relancer ce dispositif. En revanche, les contrats de professionnalisation ont légèrement baissé (- 1 %).

Enfin, 641 000 personnes sont entrées dans les autres dispositifs d'emplois aidés, notamment de l'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise. Ce nombre a augmenté de 153 % par rapport à 2018, en raison de l'élargissement temporaire du dispositif à l'ensemble des créateurs et repreneurs d'entreprise. Avant 2019, ce dispositif était réservé à certains publics bien définis, principalement des demandeurs d'emploi.

Compte tenu de ces embauches et des reconductions, le nombre de bénéficiaires d'emplois aidés s'établit à 1,6 million fin 2019, en hausse de 29 % sur un an (*figure 2*). Le nombre de bénéficiaires des autres emplois aidés s'accroît très fortement (+ 112 %), en raison de l'élargissement temporaire de l'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise. Le nombre de salariés en contrats en alternance augmente de 9 %, portant à + 25 % la hausse depuis fin 2014. En revanche, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés baisse de 18 % en 2019, il est de 202 000 salariés en fin d'année : seul le nombre de bénéficiaires de l'IAE progresse (+ 2 %), alors que celui de chacun des autres contrats aidés classiques (CUI, PEC, emploi d'avenir) chute. Ce recul s'inscrit dans la baisse tendancielle : le nombre de bénéficiaires de contrats aidés en 2019 est quatre fois moins élevé que vingt ans plus tôt. ■

Définitions

Contrat aidé, PEC, CUI-CAE, CUI-CIE, IAE, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les contrats d'apprentissage en 2018. Une hausse des entrées plus forte dans le privé que dans le public », *Dares Résultats* n° 017, mai 2020.
- « Le contrat de professionnalisation en 2018. Des embauches en forte hausse », *Dares Résultats* n° 016, mai 2020.
- « L'insertion par l'activité économique en 2018 : une baisse des embauches contrebalancée par une hausse du temps de travail », *Dares Résultats* n° 008, février 2020.
- « Les contrats aidés en 2018 : poursuite de la baisse des recrutements », *Dares Résultats* n° 054, novembre 2019.

1. Évolution des embauches et du nombre de bénéficiaires d'un emploi aidé

	Entrées initiales et reconductions de contrats (données brutes)						Bénéficiaires en fin de période (données CVS)					
	2017		2018		2019		2017		2018		2019	
	(en milliers)	(en milliers)	Évol. (en %)	(en milliers)	Évol. (en %)	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)	Évol. (en %)	(en milliers)	Évol. (en %)	(en milliers)
Contrat aidé	525	371	-29,3	342	-7,9	363	247	-32,0	202	-18,4		
CUI-CAE	203	7	-96,4	0	-100,0	157	6	-96,3	0	-99,4		
PEC	0	105	///	77	-26,2	0	88	///	63	-27,8		
CUI-CIE	28	4	-86,7	4	14,4	15	3	-79,3	2	-22,2		
Emploi d'avenir	35	1	-97,2	0	-58,2	57	23	-59,6	6	-75,7		
Insertion par l'activité économique	259	254	-1,9	260	2,2	134	128	-4,8	130	2,1		
Contrat en alternance	496	544	9,5	591	8,8	615	656	6,7	712	8,6		
Apprentissage	289	312	7,7	362	16,0	398	414	4,2	467	12,6		
Contrat de professionnalisation	207	232	12,1	230	-0,9	218	242	11,1	246	1,6		
Autre emploi aidé	847	253	-69,3	641	153,0	339	302	-11,0	639	111,9		
Dispositif ciblé sur les territoires en difficulté	6	9	50,2	7	-28,9	36	33	-7,9	11	-66,7		
Contrat de génération	7	0	-100,0	0	///	20	10	-51,0	4	-61,0		
Autres dispositifs ciblés sur une catégorie de salariés ¹	632	0	-100,0	0	///	66	0	-100,0	0	///		
Aide à la création ou à la reprise d'entreprise ²	201	244	21,1	635	160,0	217	259	19,3	624	141,1		
Ensemble	1 868	1 168	-37,5	1 574	34,8	1 317	1 205	-8,5	1 553	28,9		

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

1. Exonérations de cotisations chômage pour l'embauche de jeunes en CDI (632 000 entrées en 2017) et accompagnement des restructurations (allocations temporaires dégressives, pas d'entrées en 2017).

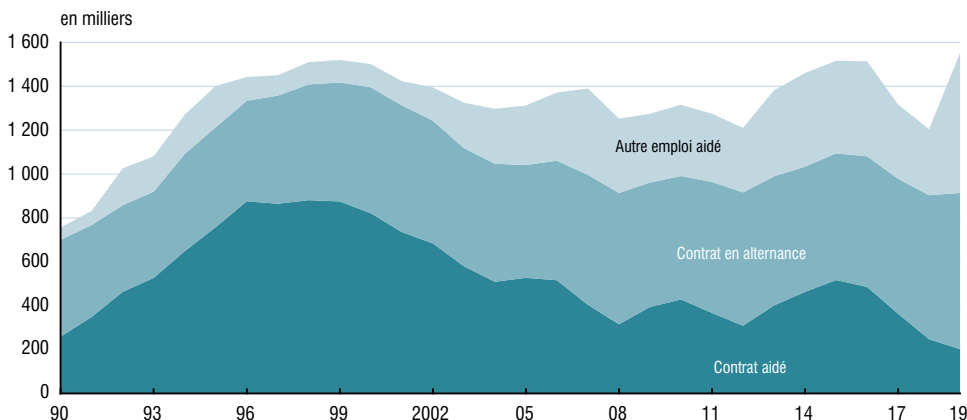
2. L'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise (Accre) a été transformée en aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre) en janvier 2019.

Lecture : en 2019, le nombre d'embauches en contrat aidé s'élève à 342 000 (- 8 % par rapport à 2018) et le nombre de bénéficiaires fin décembre 2019 est de 202 000 (en données corrigées des variations saisonnières - CVS), soit 18 % de moins que fin décembre 2018.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Acoess ; Agence de services et de paiement (ASP) ; Dares.

2. Effectifs en emploi aidé depuis 1990



Note : sont comptabilisés dans les effectifs :

- Contrat aidé : TUC, CES, CEC, CEV, emploi jeune, CAE, CAV, CUI-CAE, emploi d'avenir, CRE, CIE, contrats de coopération, aide dégressive à l'employeur, nouveau CIE, CI-RMA, CUI-CIE, PEC, contrat dans les structures de l'IAE ;

- Contrat en alternance : apprentissage, contrats de professionnalisation, contrat de qualification, contrat de réinsertion en alternance, contrat d'adaptation, contrat d'orientation, Pacte ;

- Autre emploi aidé : exonérations zonées (exonération embauche d'un second ou troisième salarié, ZRR, OIG en ZRR, ZRU, ZFU, ZRD, BER), dispositifs d'aide à l'embauche des jeunes (exonération jeune sans qualification, exonération sur les embauches de jeune en CDI, aide au premier emploi des jeunes, contrat jeune en entreprise, contrat de génération), accompagnement des restructurations (aide au passage à mi-temps, aide au passage à temps partiel, allocation temporaire dégressive), aides aux chômeurs créateurs d'entreprise (fonds départemental d'initiative jeune, Accre).

Champ : France métropolitaine.

Sources : Acoess ; Agence de services et de paiement (ASP) ; Dares.